



Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

Adresse Postale : BP N°14 - 29393 Quimperlé cedex

Tel/Fax : 02 98 35 02 81

E.mail : fnppsf@wanadoo.fr

Site : www.fnppsf.fr

Perros-Guirec, le 20 janvier 2012

Question N°01 : La Mer est un élément essentiel de notre système économique. La France, rappelons-le, possède la deuxième Zone économique exclusive du monde par son importance, juste derrière les Etats Unis. L'activité de Plaisance et de Pêche récréative, à pied, du bord ou en bateau constitue, à elle seule, un poids économique considérable, un chiffre d'affaire de plusieurs milliards d'euros par an. Depuis de nombreuses années, nous constatons les créations et disparitions successives d'un Ministère ou d'un Secrétariat à la Mer au gré des gouvernements en place, ce qui constitue autant de symptômes révélateurs de l'absence d'une véritable politique liée au monde maritime. Il nous arrive, à notre grand désarroi, de dépendre, à la fois, de quatre voire de cinq ministères, donc en réalité de personne !

**Êtes-vous favorable à la mise en place d'un véritable Ministère de la Mer de façon durable ?
Pouvez-vous vous engager clairement sur cet important sujet ?**

Questions N°02 : La plaisance et la pêche récréative en Mer constituent une activité de loisir en plein devenir. Selon les dernières études officielles, cette activité concernerait entre 3 et 4 millions de personnes et, particularité importante et remarquable, elle est pratiquée sans distinction par tous les groupes socioprofessionnels et toutes les catégories d'âge.

Notre représentativité au sein des différents organismes officiels est en complet décalage avec ce que nous représentons aujourd'hui. Nous le constatons dans tous les domaines : Conseils portuaires et CLUP, Conseils littoraux, Comité d'Hygiène (DDASS), Parcs Marins, Conseils Maritimes de Façades, Ministères concernés. Cette situation est très mal ressentie au sein de nos fédérations et aussi par tous les plaisanciers. De nombreuses décisions nous concernant directement sont prises sans que nous ayons été, à aucun moment, consultés.

Êtes-vous prêt à proposer des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'établissement d'un dialogue fructueux entre les usagers et les responsables des structures concernées ? Pouvez-vous vous engager sur une meilleure prise en compte de notre représentativité dans les différentes structures institutionnelles existantes (CNML, Comité maritime de façade, Parcs marins...) ?

Question N°03 : Les cinq fédérations signataires de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable ont notamment proposé, dans un communiqué récent, la mise en place d'un label spécifique pour quelques poissons dont le bar et la daurade royale, visant ainsi à les réserver prioritairement aux pêches non intensives amateurs et professionnelles comme cela est déjà le cas dans plusieurs pays anglo-saxons. Soutenez-vous cette proposition ?

Question N°04 : Pourriez-vous nous préciser si vous avez dans votre programme d'autres propositions concernant le développement de la plaisance et de la pêche récréative, activités si importantes pour l'économie de notre littoral ?

Le Président de la FNPPSF au nom du Comité Directeur de la FNPPSF
Comité Directeur du 14 Janvier 2012 à St Brice en Coglès (35)

PS : Ces questions et les réponses (ou les non-réponses) que vous voudrez bien y apporter seront publiées dans notre prochaine revue « Pêche Plaisance » à paraître fin mars 2012 et diffusées à l'ensemble de nos adhérents.

Elles pourront aussi être consultées sur notre Site Internet <http://www.fnppsf.fr/>.